Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des
Finances Publiques - section Val-de-Marne

CAP Locale des cadres A, B et C

Mutations au 1er septembre 2018

Séances du 28 mai et 7, 26 et 27 juin 2018

En ouverture de séance, vos représentant(e)s *FO* DGFiP *94* ont lu les déclarations suivantes

Le rouleau compresseur libéral, promoteur du « moins d'État », avance afin de refonder une société reposant sur le moins-disant social.

Après avoir cassé le Code du Travail au fallacieux prétexte de la nécessité de flexibiliser le travail, ce procédé ayant vocation selon le gouvernement d'être par miracle le générateur d'emplois dans le secteur privé, il était nécessaire aux yeux de ce gouvernement de s'attaquer frontalement à un des piliers de la République : la Fonction publique déclinée dans ses trois versants.

Et c'est ainsi, sur une commande du gouvernement, qu'est né dans le cerveau des technocrates le programme Action Publique 2022.

Ce programme propose l'abandon de pans entiers de missions en les déléguant ou les transférant au secteur privé, ce qui a d'ailleurs déjà commencé à la DGFiP.

Le gouvernement a souhaité en rajouter une couche :
- en amplifiant la rémunération au mérite ;
- en recourant massivement aux contractuels en lieu et place des emplois de titulaires ;
- en organisant la mobilité forcée dans la Fonction Publique avec des plans de départ « volontaire » ;
- en réduisant le champ d'action des CAP qui deviendraient des instances de recours.

Face à toutes ces annonces anxiogènes, les agents de Bercy et notamment ceux de la DGFiP ont massivement exprimé par la grève en mars et en mai dernier leur ras-le-bol des suppressions d'emplois et des restructurations incessantes, et leur farouche opposition, aux attaques portées contre leurs garanties collectives. Le gouvernement aurait tort d'ignorer la détermination des fonctionnaires.

Corollaire des vagues successives de suppressions d'emplois passées - plus de 20 000 depuis la fusion de 2008 - et à venir à l'échéance de 2022, 50 000 suppressions annoncées pour la Fonction Publique d'État - la DGFiP étant devenue le principal contributeur de ces suppressions, les structures et services ont été fortement impactés dans leur fonctionnement.

Et c'est ainsi que la DDFiP du Val de Marne fusionne ou regroupe les services…

Second corollaire de la mise en oeuvre de ces réformes, le Directeur Général n'a pas mieux imaginé que la nécessité de revoir les règles de gestion en matière de mutation après une première révision lors du groupe de travail de septembre 2015.

Même si **F.O.-DGFiP** a toujours dénoncé l'inadéquation des règles actuelles tant au regard des attentes des personnels qu'aux besoins des services, certaines propositions formulées par le Directeur sont toujours inacceptables.

Concernant cette CAP locale, les documents que vous nous avez transmis font apparaître au 1er septembre 2018 un déficit de :
– 21,5 contrôleurs soit 3,5 % de postes vacants
– 112,2 agents soit presque 20 % de postes vacants
– 13,5 agents soit presque 5 % de postes vacants.

De nombreux services seront en grande difficulté au 1er septembre 2018,,. Et ce n'est pas l'équipe de renfort où il manque plus de 40 % des effectifs C qui va pouvoir venir soutenir ces services...

Aussi à l'occasion de cette CAP de mutation, nous tenons à rappeler quelques-unes de nos positions.

D'abord, FO–DGFiP 94 déplore le nombre croissant d'agents à la disposition du directeur (ALD Département ou RAN). Nous exigeons la suppression totale des affectations ALD. Ces agents affectés avec ce statut sont devenus la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emploi dans les structures et services.

FO -DGFiP 94 rappelle également son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, notamment :
- **2 véritables mouvements par an afin de combler les vacances d'emplois au fil de l'eau,**
- **une affectation la plus fine possible (mission/structure/commune) sur un poste fixe à l'issue du processus dans les CAP compétentes, ce qui signifie la suppression totale des affectations ALD.**

Enfin, FO DGFIP rappelle que les stagiaires, très nombreux dans notre département, ne doivent pas servir à compenser les absences de titulaires et doivent bénéficier d'une formation professionnelle réelle et de qualité, notamment pour ceux qui seront affectés à la trésorerie départementale OPH.

Mouvements d'affectation locale au 1er septembre 2018

<u>Pour les agents (titulaires et stagiaires)</u>
- le 1er septembre 2018, il y aura 70 départs et 18 arrivées
- **plus de 110 postes C resteront vacants mais ils devraient être partiellement comblés par l'affectation de 81 C stagiaires au 11 juin 2018**
- après la CAP locale, 4 agents (titulaires ou stagiaires) ont changé d'affectation par rapport au projet
- plus de 35 % des agents C sont désormais ALD dans notre département !

NB : Afin de débattre avec la direction locale du mouvement de mutation dans sa globalité, nous avons demandé avant le 28 mai, date de la 1ère convocation de la CAP locale, que toutes les affectations des stagiaires nommés le 11 juin prochain nous soient aussi transmises.
Or, nous n'avons pas reçu ces documents avant le 28 mai ce qui avait pour conséquence de tronquer le dialogue social. FO a rappelé en séance l'importance d'un calendrier national d'affectation des stagiaires qui correspond au calendrier des CAP.

En effet, au-delà de l'importance des cas individuels, les conséquences liées au manque d'emplois dans de nombreux services sont bien trop importantes pour nos collègues et leurs conditions de vie au travail pour que nous n'en débattions pas lors de la CAP locale !

C'est pour cette raison que nous avons boycotté la 1ère réunion du 28 mai et que nous avons obtenu enfin les affectations de stagiaires en séance (!!), lors de la CAP locale le 7 juin.

Nouvelles règles retenues par la direction locale pour affecter les stagiaires :

- le rang du concours et la date de formation à l'ENFIP, notamment pour les SPF et pour la trésorerie OPH
- le nombre de postes vacants dans les services

Malgré nos interventions, ces règles ont abouti à des affectations qui ne respectent pas le rang de classement du concours, un stagiaire, sur la RAN de Charenton par exemple, moins bien classé obtenant parfois un vœu demandé par un stagiaire mieux classé au motif qu'il ira à l'ENFIP à une date qui ne conviendra pas au service !

Pour les contrôleurs

- le 1er septembre 2018, il y aura 119 départs et 112 arrivées.
- 48 demandes de mutations locales ont également été reçues par les RH 94
- **plus de 21 postes B resteront vacants**
- après la CAP locale, 2 contrôleurs ont changé d'affectation par rapport au projet

Pour les inspecteurs

- le 1er septembre 2018, il y aura 42 départs et 35 arrivées.
- 19 demandes de mutations locales ont également été reçues par les RH 94
- **plus de 13 postes A resteront vacants**
- après la CAP locale, 2 inspecteurs ont changé d'affectation par rapport au projet

NB :Compte tenu de la situation des effectifs des brigades de vérification (2018 : 1/3 des postes sont vacants – 2017 : 1/4 des postes vacants) et des évolutions en matière de contrôle fiscal, un groupe de travail local se réunira début octobre 2018,

Si vous souhaitez connaître le détail des arrivées et des départs dans votre service, nous vous invitons à nous contacter en nous envoyant un mail :
fo.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr

Vos élus FO DGFiP ont voté « CONTRE » ce mouvement car :

- L'affectation des agents reste très opaque au sein des services de direction.
- Plusieurs agents titulaires ou stagiaires ont été affectés au-delà de leurs 3ème vœux,-
- Quelques agents titulaires ou stagiaires ont obtenu des services qu'ils n'avaient pas demandés.

La délégation FO DGFiP 94

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des FINANCES PUBLIQUES – section du Val-de-Marne
DDFiP du Val-de-Marne 1 place du Général Pierre Billotte 94040 CRÉTEIL CEDEX
☎ 01 43 99 61 58 fo.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr